

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal
du 17 octobre 2017**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 septembre 2017.

L'an deux-mil dix-sept, le dix-sept octobre,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 septembre 2017

Étaient présents : Messieurs.PERROCHEAU Alain, CHAUVIN Jean, BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, MM HILLAIRET Dominique, HERBRETEAU Yann, PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, BARREAU Aude, HERBRETEAU Joëlle, BOUGAULT Myriam, M.CRAIPEAU Fabrice, Madame MORNET Evelyne.

Absent : PATEAU Bruno

Monsieur Michel PAILLUSSON a été désigné secrétaire de séance

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Décisions du Maire : - 04/10/2017 : Signature du devis Loomup pour les illuminations de Noël, pour un montant de 1230.00 € HT
- 05/10/2017 : Signature du devis NIL pour le nettoyage des vitres de la salle polyvalente et de la mairie, pour un montant de 331.00 € HT
- 12/10/2017 : Signature du devis ASR pour le marquage au sol de la voirie pour un montant de 638.20 € HT
- 12/10/2017 : Signature du devis VAMA pour l'achat d'une balayeuse pour la salle de sports pour un montant de 1638.00 € HT
- 13/10/2017 : Signature d'une Ligne de trésorerie avec le crédit agricole pour un montant de 75 000 €

2 – DELIBERATIONS :

DELIB N° 2017.10.01 : CCPA - APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Maire fait savoir qu'en application de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à l'évaluation des charges transférées pour la nouvelle compétence « enfance – jeunesse ».

La CLECT a élaboré son rapport définitif d'évaluation en tenant compte des charges telles qu'elles existaient à la date du transfert, c'est-à-dire au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire présente le rapport joint à la présente délibération qui retrace, pour chaque commune, le montant des charges liées à la compétence « enfance jeunesse ». Il indique que l'évaluation réalisée par la CLECT a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec la commune.

Ce rapport doit désormais être approuvé par les communes, à la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint à la présente délibération.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.*

DELIB N° 2017.10.02 : Convention de mise à disposition de la salle de sports - Avenants n°1 et 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 20 octobre 2015 quant à l'utilisation de la salle de sports par l'école publique de la commune de Saint Georges de Pointindoux.

Il présente de nouveau la convention fixant les modalités de cette mise à disposition. Sur l'année scolaire 2016-2017, les élèves ont utilisés la salle le mardi après-midi, pour 12 séances. Pour l'année scolaire 2017-2018, les élèves utiliseraient la salle également le mardi après-midi, pour 14 séances. Il rappelle que le coût de la séance avait été fixé à 25 €.

Mr le Maire propose de reconduire cette convention, selon les mêmes dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *D'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n°1 pour l'année 2016-2017*
- *D'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n°2 pour l'année 2017-2018, tel qu'annexés ci-joint*

DELIB N°2017.10.03 : VENTE DE LA PARCELLE A 1255 AUX CONSORTS HUBENS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la vente de la propriété de la famille Hubens, sise à Martinet au 2 Rue du Grand Bois, il s'est avéré que la parcelle faisant office de cour devant la maison était en fait identifiée sur le cadastre comme étant la propriété de la commune.

Il s'agit de la parcelle cadastrée A 1 255 d'une superficie de 78 m².

La famille Hubens souhaite régulariser la situation au plus vite, la vente ayant déjà fait l'objet d'un compromis avec les futurs acquéreurs. Après discussion, la famille serait d'accord pour acquérir cette parcelle au prix de 10 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité :

- *D'accepter de vendre la parcelle A 1255 aux consorts Hubens avec faculté de substitution*
- *De fixer le prix de vente à 10 €/m²*
- *Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs*
- *D'autoriser Mr le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et notamment à signer les actes nécessaires à cette opération.*

3 – DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- Densification Les Blaires : les travaux de raccordement eau et électricité se feront semaines 45 et 46.
- Aménagement piste de BMX aux Blaires : Accord de Mr Barreau, propriétaire d'une partie du chemin sur lequel l'aménagement est envisagé.
- Aménagement FDUR phase 3 et 4: suite à discussion avec le SyDEV, il s'avère plus intéressant techniquement et financièrement de faire les deux phases simultanément. Il propose pour cela, afin de pouvoir répartir la charge financière de ces opérations de reporter le paiement de la phase 4 sur l'exercice 2019.
- Appel d'offres Camping : l'appel d'offres pour le renouvellement de trois chalets est en cours, date limite de remise des offres, le lundi 6 novembre 2017 à 12h00.
- Voirie signalétique : suite à la réunion avec l'ARD, les plaques Michelin seront gardées. Seront simplement ajoutés deux panneaux de faible envergure pour les directions d'Aizenay et Beaulieu avec les autres petits panneaux de la place de l'église. Une simulation sera réalisée pendant quelque temps.
- Parking presbytère : l'entreprise Poissonnet a envoyé un bull, le profil est plus conforme à ce qui avait été demandé, reste à passer des tuyaux d'eau pluviale pour terminer le travail.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le commerce : passage au tribunal ce jour. Mr le Maire a rendez-vous avec la chambre de commerce le 24/10/2017.
- Information ouverture d'une MAM : elle sera située au 38 rue de l'Océan, ouverture prévue début 2018.
- Réunions commissions :
 - Commission bâtiments le 28 octobre 2017 à 9h00
 - Commission plantations le 3 novembre 2017 à 16h00
 - Groupe de travail camping des Ouches le 14 novembre 2017 à 18h30

Prochaines réunions : 14 novembre 2017

En Mairie le 19 octobre 2017
Le Maire

